



VILLE DE
LA FLECHE

VILLE DE LA FLECHE
Service de la commande publique

MARCHÉ PUBLIC
ACCORD-CADRE DE FOURNITURES

Fourniture de denrées alimentaires années 2025- 2026-2027

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°	24LF06
Date limite de remise des plis	06/06/2024 à 18 h 00

1. OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur :

VILLE DE LA FLECHE

Service de la commande publique

Représentant : Nadine GRELET-CERTENAIS

Adresse : Hôtel de Ville

Espace Pierre Mendès France

72200 LA FLECHE

■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : Fourniture de denrées alimentaires sur les années 2025-2026-2027.

Le présent marché a pour objet la fourniture de denrées alimentaires nécessaires à la confection d'environ 800 à 900 repas/jour pendant le temps scolaire et 400 à 500 repas/jour pendant les vacances scolaires.

Les repas sont destinés à différentes catégories de convives sachant que de nouvelles adhésions ou d'autres partenariats sont susceptibles d'intervenir pendant la durée du présent marché :

- Enfants (écoles maternelles et élémentaires, accueils de loisirs, centre d'hébergements) ;
- Adultes (restaurant du personnel municipal, personnel des écoles, autres structures) ;
- Foyers des personnes âgées et repas à domicile ;
- Prestations festives particulières de la Ville.

Code CPV	Libellé CPV
15800000-6	Produits alimentaires Divers

■ Allotissement :

La consultation est décomposée en 15 lots.

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

■ Procédure de passation :

Appel d'offres ouvert (Article R2124-2 1° - Code de la commande publique).

Intitulé	Montant maxi HT pour la durée totale du marché	Code CPV
Lot n° 1 : Pains	120 000	15811100-7 Pain
Lot n° 2 : Pains issus de l'agriculture biologique	51 000	15811100-7 Pain
Lot n° 3 : Viande de porc	51 000	15113000-3 Viande de porc
Lot n° 4 : Charcuteries	90 000	15131120-2 Charcuterie
Lot n° 5 : Volaille fermière et volaille issues de l'agriculture biologique	180 000	15112000-6 Volaille
Lot n° 6 : Viande de boucherie veau	54 000	15111200-1 Viande de veau
Lot n° 7 : Viande de boucherie bœuf	75 000	15111100-0 Viande de boeuf
Lot n° 8 : Produits surgelés et légumes surgelés issus de l'agriculture biologique	270 000	15896000-5 Produits surgelés
Lot n° 9 : Produits laitiers – BOF et produits issus de l'agriculture biologique	345 000	15550000-8 Produits laitiers divers
Lot n° 10 : Lait cru	15 000	15550000-8 Produits laitiers divers
Lot n° 11 : Epicerie et épicerie issus de l'agriculture biologique	345 000	15894700-8 Epicerie fine
Lot n° 12 : Pâtes issus de l'agriculture biologique	21 000	15850000-1 Pâtes alimentaires
Lot n° 13 : Fruits et légumes frais/fruits et légumes 4ème et 5ème gamme et fruits issus de l'agriculture biologique	345 000	03222000-3 Fruits et fruits à coque
Lot n° 14 : Légumes issus de l'agriculture biologique	51 000	03221000-6 Légumes
Lot n° 15 : Poisson frais	51 000	03311000-2 Poissons

■ **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <http://www.sarthe-marchespublics.fr/>

■ **Dossier de consultation**

Le dossier de consultation comprend les documents suivants :

- Le CCAP,
- Le CCTP,
- Les BPU,

- Les DQE (document non contractuel)
- Le règlement de la consultation,
- Le formulaire de candidature

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

■ **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de 120 Jour(s) à compter de la date limite de réception des offres.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

L'attention des candidats est attirée sur le fait que l'adresse mail renseignée par les candidats lors du retrait du DCE ou lors du dépôt des offres dématérialisées sera celle utilisée par l'acheteur pour tous les échanges au cours de la consultation (modification du DCE, réponses apportées aux candidats suite à question, demandes de compléments et négociations, notification des courriers de rejet, notification du marché...).

■ **Réponse et groupement :**

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

Conformément aux articles L1220-1 à L1220-3 du Code de la Commande publique et à l'arrêt du Conseil d'État n°436532 du 08/10/2020, si l'étude des offres démontre que plusieurs personnes morales différentes, qui constituent en principe des opérateurs économiques distincts, n'ont pas d'autonomie commerciale, résultant notamment des liens étroits entre leurs actionnaires ou leurs dirigeants, qui peut se manifester par l'absence totale ou partielle de moyens distincts ou la similarité de leurs offres pour un même lot, alors ces personnes morales seront regardées comme un seul et même soumissionnaire et seule sera retenue la dernière réponse déposée (article R2151-6 du Code de la commande publique).

Conformément à l'article R2142-4 du Code de la commande publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché à peine d'irrégularité. Tous les groupements constitués des mêmes opérateurs économiques permutant leur responsabilité seront considérés comme un seul et même soumissionnaire.

■ **Variantes :**

Non autorisées

■ **Contenu des plis et conditions de participation :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Formulaire de candidature	<i>Formulaire de candidature interne joint au DCE</i>

Présentation des documents :

Le candidat devra présenter ce formulaire unique de candidature, en remplissant tous les champs demandés.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
Bordereau de prix unitaires (BPU)	<i>Un BPU EXCEL rempli . Un BPU pdf rempli et signé</i>
Détail quantitatif estimatif (DQE)	<i>Un DQE EXCEL rempli Un DQE pdf rempli et signé</i>
Tarifs ou catalogues tarifaires	Tarifs ou catalogues tarifaires du candidat avec la totalité des prix unitaires et indiquant le montant du rabais sur les produits y figurant en format numérique
Fiches techniques des produits	<i>Voir détail des sous-critères article 4</i>
Documents complémentaires	<i>Tout document complémentaire que le candidat juge utile à la présentation et à la bonne compréhension de son offre – voir détail des sous-critères article 4</i>

■ **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, **de manière électronique** sur le profil d'acheteur : <http://www.sarthe-marchespublics.fr>

Les copies de sauvegarde doivent être adressés à :

**Mairie de LA FLECHE
Centre Administratif Jean Virlogeux
Service de la commande publique**

**Pour les dépôts contre récépissé ou par transporteur :
6 rue Fernand Guillot
72 200 La Flèche
(horaires : 9h00-12h00 / 14h00-17h00)**

**Pour les envois par la poste :
CS 60143
72205 LA FLECHE CEDEX**

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Les propositions n'ont pas à être remises signées par les candidats. Le contrat sera signé par le seul attributaire de manière électronique.

Le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation. Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES.

■ **Offres anormalement basses :**

Conformément aux articles R2152-3 à R2153-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de précisions assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

■ **Remise des offres électroniques :**

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les dates et heures limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

En cas de problème technique : support-entreprises@aws-france.com ou 0892 14 00 04

■ Régularisation des offres :

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

■ Echantillons :

Si au cours de l'analyse des offres, il apparaît que les fiches techniques d'un candidat sont insuffisantes pour apprécier la teneur de son offre, ce candidat peut être invité à préciser son offre en fournissant à l'acheteur des échantillons de manière gracieuse. Les échantillons seront conservés par l'acheteur après analyse.

4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

■ Critères de jugement des offres :

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :	
Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat.

Les candidats seront notés sur 20 points.

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Pour les lots 1, 2, 3, 5, 6, 7, 9, 10, 13, 14, 15

Critères et sous-critères	Pondérations	Notation / 20	Compléments
1 - Qualité des produits	40%	8	
1-1- Performances en matière de développement des approvisionnements directs de produits de l'agriculture	50%	4	Les candidats devront préciser dans leurs fiches techniques ou une annexe le nombre d'intermédiaires.
1-2- Délai entre jour de récolte/fabrication/pêche et jour de livraison	25%	2	Les candidats devront préciser dans leurs fiches techniques ou dans une annexe ces délais Pour les lots 1,2,3,5,6,7,9 : délai entre le jour de fabrication et le jour de livraison Pour les lots 10, 13, 14 : délai entre le jour de récolte et le jour de livraison Pour le lot 15 : délai entre le jour de pêche et le jour de livraison
1-3- Garanties de qualité	25%	2	Les candidats fournissent les fiches techniques et tous certificats ou attestations permettant de garantir la qualité de leurs produits en plus des spécifications techniques précisées dans CCTP et BPU. En cas de fiche technique insuffisante pour évaluer la qualité du produit, l'acheteur se réserve le droit de demander au candidat de fournir un échantillon de produits pendant la période d'analyse des offres.
2 - Prix des prestations	30%	6	(Offre la mieux disante / offre analysée) * 6
3 - Valeur technique et traçabilité	10%	2	
3-1- Evaluation technique des produits	50%	1	Evaluation des fiches techniques fournies par les candidats.
3-2- Traçabilité des produits	50%	1	Evaluation des fiches techniques fournies par les candidats.
4 - Modalités de livraison et performance environnementale	20%	4	
4-1- Délai entre jour de commande et jour de livraison	25,00%	1	Les candidats devront préciser dans leurs fiches techniques ou une annexe ce délai.
4-2- Performance environnementale	50%	2	La distance parcourue entre le lieu agricole de production et d'élevage et la cuisine centrale de La Flèche sera analysé de la manière suivante : pour chaque produit du BPU/DQE, le candidat devra déterminer le niveau auquel il appartient : Niveau 1 : de 0 à 20 kms Niveau 2 : de 21 à 100 kms Niveau 3 : de 101 à 200 kms Niveau 4 : plus de 200 kms Niveau 5 : produits internationaux
4-3- Solutions de dépannage	12,50%	0,5	A préciser par le candidat dans son offre
4-4- Flotte de véhicules	12,50%	0,5	A préciser par le candidat dans son offre : Nombre, type de véhicules, mode de gestion, toutes informations jugées utiles pour évaluer ce sous-critère
	100%	20	

Pour les lots 4 (charcuteries), 8 (surgelés), 11 (épicerie)

Critères et sous-critères	Pondérations	Notation / 20	Compléments
1 - Prix	35%	7	(Offre la mieux disante / offre analysée) * 7
2 - Valeur technique et traçabilité	45%	9	
2-1- Garanties de qualité	33,33	3	Les candidats fournissent les fiches techniques et tous certificats ou attestations permettant de garantir la qualité de leurs produits en plus des spécifications techniques précisées dans CCTP et BPU. En cas de fiche technique insuffisante pour évaluer la qualité du produit, l'acheteur se réserve le droit de demander au candidat de fournir un échantillon de produits pendant la période d'analyse des offres.
2-2- Evaluation technique des produits	33,33	3	Evaluation produits sur la base des fiches techniques produites par les candidats
2-3- Traçabilité des produits	33,33	3	Evaluation des fiches techniques fournies par les candidats.
3 - Modalités de livraison	20%	4	
3-1- Délai entre jour de commande et livraison	50%	2	Les candidats devront préciser dans leurs fiches techniques ou une annexe ce délai.
3-2- Solution de dépannage	25%	1	A préciser par le candidat dans son offre
3-3- Flotte de véhicules	25%	1	A préciser par le candidat dans son offre : Nombre, type de véhicules, mode de gestion, toutes informations jugées utiles pour évaluer ce sous-critère
	100%	20	

Pour le lot 12 (pâtes)

Critères et sous-critères	Pondérations	Notation / 20	Compléments
1 - Prix	35%	7	(Offre la mieux disante / offre analysée) * 7
2 - Valeur technique et traçabilité	45%	9	
2-1- Garanties de qualité	67,00%	6	Les candidats fournissent les fiches techniques et tous certificats ou attestations permettant de garantir la qualité et la fabrication artisanale de leurs produits en plus des spécifications techniques précisées dans CCTP et BPU. En cas de fiche technique insuffisante pour évaluer la qualité du produit, l'acheteur se réserve le droit de demander au candidat de fournir un échantillon de produits pendant la période d'analyse des offres.
2-2- Evaluation technique des produits	23,00%	2	Evaluation produits sur la base des fiches techniques produites par les candidats
2-3- Traçabilité des produits	10,00%	1	Evaluation des fiches techniques fournies par les candidats.
3 - Modalités de livraison	20%	4	
3-1- Délai entre jour de commande et livraison	50%	2	Les candidats devront préciser dans leurs fiches techniques ou une annexe ce délai.
3-2- Solution de dépannage	25%	1	A préciser par le candidat dans son offre
3-3- Flotte de véhicules	25%	1	A préciser par le candidat dans son offre : Nombre, type de véhicules, mode de gestion, toutes informations jugées utiles pour évaluer ce sous-critère
	100%	20	

■ Négociations :

Sans objet

■ Documents à produire par l'attributaire :

Le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire qu'à la condition de produire dans un délai imparti (7 jours) les documents justificatifs requis par l'acheteur et exigés par la réglementation :

Document	Descriptif
Acte d'engagement	Etabli par l'acheteur pour signature
Assurances responsabilité civile	En cours de validité
Certificat de régularité fiscale	Le certificat doit dater de moins de 6 mois et être délivré par un organisme certifié (annexe n°4 du Code de la commande publique).
Certificat de régularité sociale	Le certificat doit dater de moins de 6 mois et être délivré par un organisme certifié (annexe n°4 du Code de la commande publique).
Redressement judiciaire	Copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire

Si le candidat pressenti ne fournit pas les documents ci-dessus, son offre sera rejetée. Dans ce cas, l'élimination du candidat sera prononcée par le pouvoir adjudicateur qui présentera la même demande au candidat suivant dans le classement des offres.

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur. La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

■ Voies et délais de recours

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur <https://www.telerecours.fr/> ou adressés par courrier à :

Tribunal administratif de Nantes
CS 24111
6, allée de l'Ile-Gloriette
44 041 Nantes Cedex
Téléphone : 02.55.10.10.02
Courriel : greffe.ta-nantes@juradm.fr

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : ATESART ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.



Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

[Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Legifrance)
[Médiateur des entreprises](#)
[CCAG Fournitures courantes et services du 30 mars 2021](#)